



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports

Question écrite n° 98047

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les moyens de locomotion des personnes à mobilité réduite. Jusqu'alors les taxis accessibles aux personnes en fauteuil roulant constituaient une flotte assez peu importante. Si des progrès ont été réalisés en Île-de-France, les villes de province sont incontestablement sous-équipées de ce type de véhicules. Il lui demande donc les moyens qu'elle a déjà mis en place pour l'aide apportée aux taxis ayant vocation à transporter des personnes à mobilité réduite et si elle entend agir plus efficacement encore dans ce domaine de la locomotion personnalisée des personnes handicapées. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, si elle n'a prévu aucune mesure particulière d'aide pour accroître la flotte de taxis accessibles, n'en a pas moins décidé un certain nombre de mesures ayant pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et notamment leurs déplacements. À cet effet, un droit à une prestation de compensation a été mis en place ; cette prestation peut être affectée à des charges liées à l'aménagement des voitures particulières ou aux éventuels surcoûts résultant du transport. Par ailleurs, l'accessibilité des réseaux de transport public est généralisée par la loi. À cette fin, les autorités organisatrices de transport devront élaborer, avant février 2008, des schémas directeurs d'accessibilité fixant la programmation des investissements concourant à cet objectif. En cas d'impossibilité, des services de substitution devront être mis en place, au même coût pour l'utilisateur que celui du réseau principal de transport en commun.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98047

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6763

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10170